DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Région : NORD PAS DE CALAIS
Département : VALENCIENNES

N° final : **20005903011749**
N° d'ordre : **59032000008172**

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

A TITRE ISOLE

****

Motif de la demande : REMORQUE ORIGINALE DE PTAC SUPERIEUR A 3500 KG

Il résulte des constatations effectuées le 07/11/2000
à la demande de

que le véhicule ci-dessous décrit :

Dossier n° : 59032000008172
1 - Genre : SREM
2 - Marque : FAYMONVILLE
3 - Type : STNZ4U
4 - N° d'identification ou n° d'ordre dans la série : YA9TL469F00113545
5 - Carrosserie : PTE ENG
6 - Source d'énergie :
7 - Puissance administrative :
7bis - Cylindrée :
8 - Nombre de places assises : 0
9 - Dimensions (véhicules PTAC > 3500 kg et tous véhicules destinés au transport de marchandises)
Largeur : 2.75 m Longueur : 14.88 m Surface : 40.92 m2
10 - Poids total autorisé en charge : 71.000 tonne(s)
11 - Poids à vide (en ordre de marche) : 13.840 tonne(s)
12 - Poids total roulant autorisé : Néant
13 - Charge utile (transport marchandises uniquement): 57.160 tonne(s)
14 - Niveau sonore de référence : 0 dBA
15 - Régime de rotation du moteur correspondant : 0 tours/minute
16 - Date de première mise en circulation : NEUF
17 - Précédent numéro d'immatriculation :

Satisfait dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles

2 - Remorques et semi-remorques : R 54 à R 62 - R 79 à R 82 - R 85 à R 89 - R 90 à R 93 - R 97 - R 103 à R 104

Montant de la redevance : 565.00 Francs - 86.13 Euros

Mentions spéciales :
. VISITE DES MINES AVANT DATE 1° MISE EN CIRCULATION + 1 AN
. CE VEHICULE DOIT CIRCULER SOUS COUVERT DE L'ARTICLE R48
. DANS LES CONDITIONS SUIVANTES : PTAC DE 71000 KG ET VITESSE MAXIMALE DE 50 KM/H
. CIRCULATION ESSIEU 1 RELEVE : A VIDE EXCLUSIVEMENT

A PROUVY, le 14/12/2000

Pour le préfet,
Le Directeur régional, par délégation,

Philip CARON
TECHNICIEN DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Philip CARON
TECHNICIEN DE L'INDUSTRIE ET DES MINES